

Les Arts en Balade
Résidences en balade 2022
Chapelle des Carmes
(Clermont-Ferrand, quartier des Carmes)



Les Arts en Balade
Résidences en Balade 2022
La Goguette (Clermont-Ferrand)

Pour la troisième année consécutive, et tout en continuant à permettre à des artistes locaux d'exposer dans des espaces de leurs choix (ateliers, boutiques, espaces vides etc...), Les Arts en Balade développent des formats de résidences d'environ un mois pour des artistes locaux, nationaux et internationaux dans des lieux atypiques ou emblématiques, cette année, 5 résidences auront lieu en même temps de avril à mai.

Les oeuvres originales produites seront montrées pendant le week-end des
Arts en Balade (20, 21, 22 mai 2022).

Merci de lire attentivement le règlement de participation qui est un fichier pdf distinct.

Date limite de candidature : 28 mars 2022

Envoie du dossier à : coordinationartsenbalade@gmail.com

Le dossier de candidature doit contenir une note d'intention, un portfolio et un CV

Temps de résidence : 30 jours (du 20 avril au 20 mai 2022 + Arts en Balade + décrochage)

Cette résidence s'adresse aux artistes résidents dans le massif central et étant autonomes en terme de
logement pendant le temps de la résidence.

Mise à disposition des clés pendant toute la durée de la résidence.

Indemnité : 1500€

Cet appel à projet s'adresse aux artistes professionnels, ayant un numéro SIRET.

Cette résidence est possible grâce à la Ville de Clermont-Ferrand qui met à disposition aux Arts en Balade la Chapelle des Carmes, une chapelle désacralisée du XVIIIème siècle en partie rénovée.

La résidence s'effectuera sur une période d'un mois, du 20 avril au 20 mai, pour que le travail soit terminé et montré lors du week-end de la 27ème édition des Arts en Balade qui aura lieu les 20, 21 et 22 mai 2022 à Clermont-Ferrand, si les conditions sanitaires le permettent.

Ce format de résidence est mis en place pour permettre à des artistes de travailler dans et avec un espace atypique sur une longue durée. Le travail doit être produit pour l'espace, ce dernier le nourrissant, spécialement pour cette résidence qui se passe dans une chapelle désacralisée très haute sous plafond qui se prête particulièrement aux installations. Le sol devra être protégé lors de la réalisation du travail, les murs ne pourront pas être percés ni peints, par contre vous pouvez utiliser des colles naturelles facilement nettoyables. Les murs ne doivent pas être dégradés plus qu'ils ne le sont déjà. Divers points d'accroches déjà existants sont utilisables.

Il est demandé aux artistes postulants pour cet espace de nous fournir une note d'intention sur la résidence qu'ils souhaitent effectuer. Nous ne voulons pas connaître exactement ce que vous allez faire mais nous devons comprendre pourquoi travailler dans cet espace pendant 30 jours a du sens pour vous et votre pratique artistique.

La note d'intention peut être sous la forme de texte, dessins, photos, vidéos, reproductions de peintures, sculptures...la forme vous est laissée libre. Elle doit s'accompagner d'un portfolio d'une dizaine de pages pour que le jury comprenne le travail de l'artiste ainsi qu'un CV récapitulatif le parcours de l'artiste, sa formation, ses expositions, résidences etc.

L'artiste en résidence aura accès à tous les espaces, y compris les niches de la chapelle (autels à préserver, ils ne sont pas utilisables). Une arrière salle est aussi disponible et peut vous servir d'établi pendant le temps de résidence. Un rendez-vous sera organisé dès le début de la résidence avec le service Patrimoine de la Ville de Clermont-Ferrand pour voir ensemble ce qui peut être possible de faire ou non en fonction de votre projet.

Un raccordement électrique sera fait pour permettre à l'artiste d'avoir accès à des prises de courants, un boîtier de plusieurs prises sera installé dans la partie principale de la chapelle, il faudra donc prévoir des rallonges. Il n'y a pas d'eau courante à la chapelle, mais l'artiste pourra aller au cimetière adjacent pour en récupérer. Aucun sanitaire sur place, l'artiste pourra néanmoins utiliser ceux d'une autre résidence qui aura lieu à proximité place des Carmes.

Texte sur la chapelle :

Seul édifice religieux datant du XVIII^e siècle à Clermont-Ferrand, la Chapelle des Carmes-déchaux ou Déchaussés est construite en pierre de Volvic, à plan de croix grecque. Elle est inscrite aux Monuments historiques depuis le 15 juin 1976. Son emblématique dôme est éclairé par quatre fenêtres en cintre ornées de vitraux du XIX^e siècle.

Entouré d'absidioles, son espace central en rotonde est surmonté d'un dôme qui a été restauré en 2017 et 2018 suite aux graves dommages causés par des tempêtes.

La croix en pierre surmontant le dôme a été restitué à l'issue des travaux de restauration.

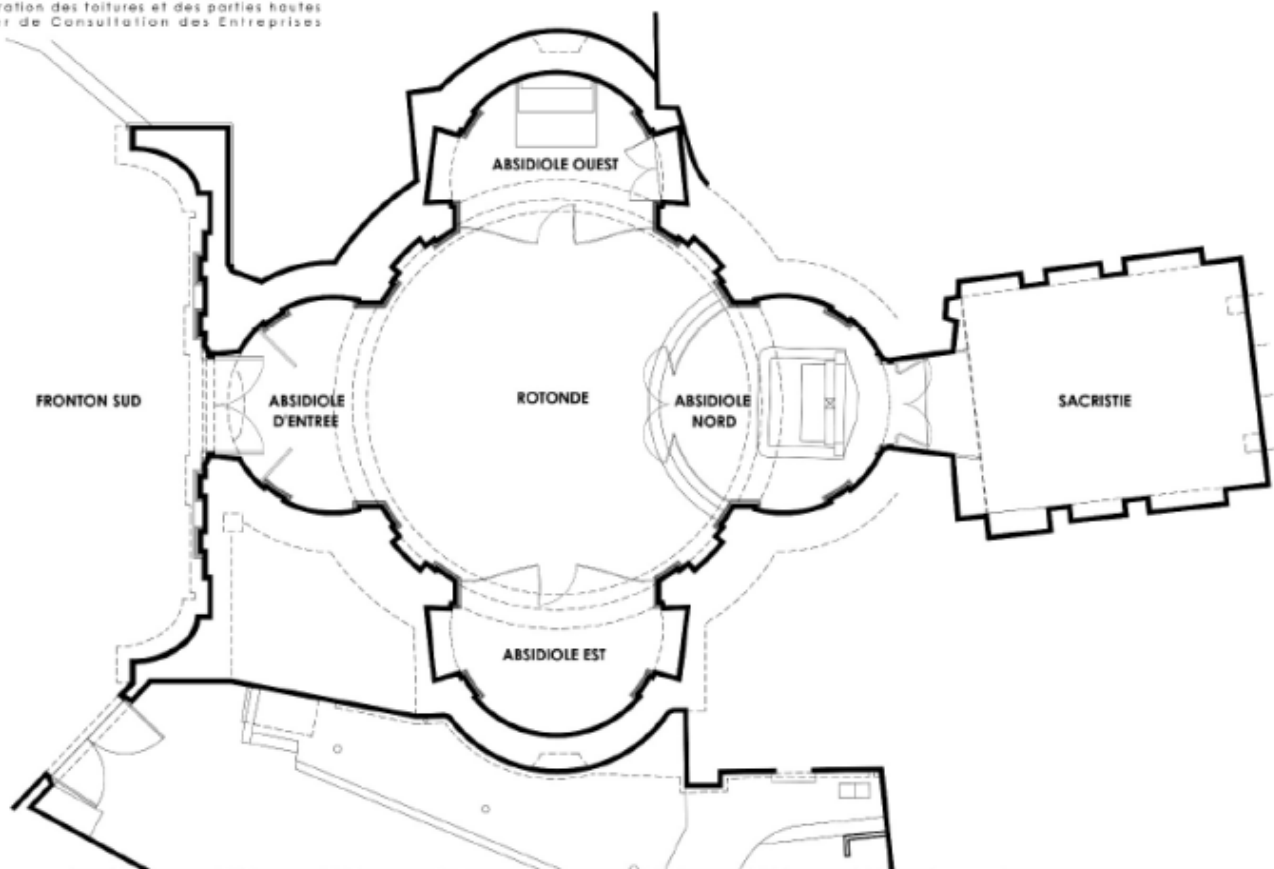
A l'intérieur de la Chapelle sont présents trois autels, Derrière le principal autel se trouve la sacristie, une pièce rectangulaire voûtée en cintre avec deux ouvertures à son extrémité. On y accède par une porte en arc surbaissé suivant la courbe de la chapelle.

La Chapelle est aujourd'hui désacralisée.

Elle a longtemps abrité des collections des musées de Clermont à la manière d'un lieu de stockage, ceci jusqu'au démarrage des travaux de restauration du dôme.

Ces dernières années, elle n'a pu être accessible au public qu'exceptionnellement à l'occasion d'Effervescences. Les sculptures de Martin Belou y étaient exposées, dans le respect du cadre patrimonial de la Chapelle, puisque l'installation était auto-portée.

PUY-DE-DÔME / CLERMONT-FERRAND : Chapelle des Carmes
Restauration des toitures et des parties hautes
Dossier de Consultation des Entreprises



P L A N A U S O L			
E T A T E X I S T A N T			
0m	1m	2m	10m
P U Y D E D Ô M E / C L E R M O N T - F E R R A N D			
C H A P E L L E D E S C A R M E S - D E C H A U X			
R. D U P L A T - D.P.L.G. - A.C.M.H.			Éch. 1/100
			9



aille ouest (entrée dans l'arrière salle derrière l'autel)



aille nord avec petite chaire en bois



aille sud avec confessionnal en bois (ne pas dégradé)



entrée et vôte





arrière salle

